



Comité National de Suivi

30 avril 2015

PO FSE 2014-2020 Ile de La Réunion

Avec une population estimée à 837 900 habitants au 1er janvier 2012, qui croît de 10 000 habitants par an et qui devrait atteindre le million d'habitants en 2030, l'évolution démographique de la Réunion se distingue fortement de celle du continent européen. La jeunesse de la population (34% de la population a moins de 20 ans contre 25% en France hexagonale) constitue un véritable défi pour le territoire, qui doit se construire à un rythme accéléré depuis des décennies pour faire face aux besoins croissants de sa population, tant en termes d'éducation, de formation, d'infrastructures et de services, que d'emplois.

La création des emplois nécessaires à l'insertion des jeunes qui arrivent sur le marché du travail représente un enjeu majeur pour la Réunion. Le territoire est en effet confronté à un chômage structurel parmi le plus élevé d'Europe, qui touche, en 2012, 28,6% de la population active et particulièrement les jeunes (58,5% des moins de 25 ans) et les femmes (59,2% des femmes de moins de 25 ans) au sens du Bureau International du Travail (BIT).

Malgré un accroissement important des niveaux de formation et de qualification, avec des taux de réussite proches des chiffres nationaux (81,4% de réussite au baccalauréat en 2012, soit 4 points d'écart avec l'hexagone), une proportion importante de jeunes restent à l'écart de cette dynamique. Ainsi, près de 10% des jeunes sortent du système scolaire sans qualification et le taux d'illettrisme est trois fois supérieur au niveau national.

Ces situations entraînent le décrochage persistant d'une part importante de la population : avec 343 000 personnes vivant avec moins de 935 €/mois en 2010, l'île compte 42% de sa population en situation de pauvreté monétaire (contre 14,1% au niveau national).

Compte tenu des taux d'emploi particulièrement faibles, le territoire partage la nécessité d'une progression vers le plein emploi, l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation. La recherche d'une plus grande cohésion économique, sociale et territoriale, une des finalités de l'intervention du FSE, répond à des besoins de plus en plus exacerbés d'inclusion des personnes très souvent en voie de marginalisation, même si les modèles sociaux et familiaux ont permis de contenir leurs effets les plus extrêmes.

La stratégie proposée regarde le futur million d'habitants, ancré dans ses valeurs et dans son histoire, comme un atout économique et sociétal, et est axée sur les jeunes, la qualification, l'emploi. Il est traversé par la conviction que les mobilités géographiques et professionnelles sont la clé d'une nécessaire ouverture de l'ensemble des réunionnais vers de nouvelles compétences, de nouveaux parcours et de nouveaux marchés du travail. Cette stratégie s'articule autour de 3 axes décrits ci-après.

AXE PRIORITAIRE 1 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.

Les enjeux sont ici de développer des politiques préventives du décrochage et de l'échec scolaire, de développer des parcours sécurisés de formation professionnelle, de valoriser la mobilité facteur de développement des ressources humaines, de ses capacités d'adaptation, d'innovation et de création d'activités.

En cohérence avec la stratégie de l'Union européenne, il est proposé de développer au sein d'un premier axe des interventions visant à soutenir une ambition d'excellence pour participer à la transition vers une société réunionnaise de la connaissance.

Atténuer les fractures éducatives.

Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un pilier essentiel de l'action en direction de la jeunesse. Procédant de la logique de prévention de l'exclusion, elle passe par le repérage des jeunes en risque de décrochage et prend la forme d'un accompagnement spécifique.

L'action de l'Union amplifiera les interventions locales à travers notamment la mission de lutte contre le décrochage scolaire en réduisant par la prévention le nombre de sorties prématurées. Le dispositif de veille repère, recense et accueille les élèves démotivés signalés en particulier par leur absentéisme, en lien avec les équipes éducatives. Les cellules de veille sont mises en place dans les établissements scolaires pour éviter toute sortie sans qu'un relais ne soit pris.

Améliorer les compétences

C'est en investissant dans les domaines d'activités stratégiques que l'offre de formation participera activement au développement économique de La Réunion :

- par la valorisation des filières d'excellence de l'économie, tout particulièrement dans les « niches insulaires ou tropicales »,
- par la recherche continue de synergie entre acteurs de la formation, de la recherche et des entreprises.

Cette démarche prospective suppose, pour réussir, de miser sur la consolidation des compétences techniques en favorisant l'usage du numérique dans l'éducation et la formation.

Elle suppose aussi un accompagnement des acteurs de la formation, qui devront :

- rénover l'ingénierie, l'offre de formation, et les processus d'apprentissage;
- développer l'e-formation, comme vecteur de transfert des savoirs et savoir-faire dans les pays voisins tout en recherchant la complémentarité des interventions avec le Programme Opérationnel Coopération Territoriale ;

Cet effort s'appuie sur un système de formation ancré dans ses territoires, suivi, piloté, évalué et problématisé par le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF).

Investir dans l'apprentissage des langues étrangères

Un effort particulier devra être accordé à l'acquisition des compétences linguistiques, notamment en anglais, car la maîtrise des langues étrangères, facilitatrices d'échanges doit être perçue comme le passeport indispensable pour une ouverture sur le monde. Cet effort soutiendra aussi les secteurs stratégiques tels que le tourisme.

Faciliter la mobilité, outil de montée en compétences.

Elever et diversifier les niveaux de formation

La mobilité « éducative » ou « formative » contribue fortement à la diversification et à l'élévation des niveaux de formation. En ce sens, elle améliore l'employabilité des bénéficiaires. Elle évite aussi les orientations universitaires adoptées par défaut, faute d'offre de formation disponible localement.

C'est donc par la diversification des niveaux de formation et des filières mais aussi par l'augmentation de la capacité de formation, que cette mobilité sera encouragée, en misant tout particulièrement sur les domaines d'activités porteurs.

Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion

L'interdépendance des politiques suppose une approche coordonnée. Il est en effet impératif d'établir des passerelles entre politique d'emploi, offre de formation et politique d'insertion. Plusieurs leviers sont à mobiliser en amont, avec l'adaptation de l'offre de formation, le développement d'une culture d'entreprise dans le cursus ou la mise en place d'une orientation efficace liée au renforcement de la connaissance des parcours de formation.

AXE PRIORITAIRE 2 : SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE

Soutenir l'accès à l'emploi, notamment celui des jeunes

Créer les conditions nécessaires à l'accès à l'emploi

L'accès à l'emploi, en particulier celui des jeunes issus de familles précarisées, appelle au préalable leur inscription dans un parcours d'autonomie. Il vise à traiter les facteurs exogènes et périphériques (accès au logement, aux soins, à la formation, à la culture, au sport) et à agir sur l'environnement au sens large (motiver les jeunes à l'engagement citoyen, renforcer l'estime de soi, l'accès à l'information et aux droits, créer des dispositifs adaptés aux jeunes

en difficulté, rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise ...) tout en leur offrant une perspective d'insertion durable.

Renforcer les systèmes d'accès direct à l'emploi

Une concentration des efforts est prévue pour les dispositifs favorisant l'insertion des jeunes, tels l'apprentissage et d'autres formes d'alternance.

L'ambition des nouveaux programmes porte sur la poursuite de l'élévation des niveaux de qualification, l'enrichissement des filières existantes, et dans le même temps, sur la facilitation d'accès à l'emploi aux publics porteurs de handicaps.

A cet égard, la promotion de l'apprentissage apparaît comme une nécessité préalable auprès de l'ensemble des acteurs concernés (chefs d'entreprises, jeunes et familles).

D'autres outils sont à expérimenter tels que les « job-dating », associés à un départ en mobilité, pour l'embauche directe, y compris dans des emplois à bon niveau de qualification dans des secteurs en tension sur le territoire national ou européen.

Soutenir l'entrepreneuriat, notamment l'entrepreneuriat solidaire, la création et le maintien d'activités porteuses d'emploi

Le développement et le renforcement du tissu économique exige d'insuffler une dynamique appuyant la création de nouvelles entreprises, suscitant de nouvelles formes d'entrepreneuriats, notamment féminin et favorisant la consolidation, la reprise et la transmission d'entreprises existantes.

L'entrepreneuriat social est considéré comme un important moteur de croissance inclusive par la Commission, et en ce sens, des modes d'accompagnement innovants en faveur des créateurs d'entreprise unipersonnelle peu qualifiés doivent être conçus et soutenus. Il convient de développer et d'adapter les structures de l'économie sociale et solidaire aux enjeux de l'emploi des publics en difficultés et des potentialités de développement (services aux personnes, développement de micro-projets autour du tourisme, des loisirs, ...).

Maintenir des actifs dans l'emploi

Les efforts initiés dans la formation des actifs devront être poursuivis (formation tout au long de la vie, démarche GPEC par filière et au niveau territorial), dans un souci d'adaptation et d'orientation des publics vers des secteurs structurants et porteurs : filières vertes, tourisme, services à la personne et aux entreprises, transformations agro-alimentaire, etc...

Ouvrir les Réunionnais aux marchés de l'emploi nationaux et internationaux

Les effets conjugués de l'accroissement démographique et de la crise, qui entretiennent le chômage dans un territoire insulaire et étroit, encouragent le développement de la mobilité professionnelle tant en Europe qu'à l'international.

AXE 3 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

Prévenir et lutter contre les facteurs d'exclusion

Améliorer les conditions d'accès à l'activité, à l'insertion sociale et professionnelle afin de garantir une société inclusive.

Renforcer les leviers de cohésion sociale est un impératif pour les publics cumulant les handicaps sociaux et économiques. L'insertion sociale constitue, en la matière, un préalable incontournable à toute insertion professionnelle durable, en mettant en synergie les politiques d'aide à l'insertion et de prévention de l'exclusion. L'accompagnement des personnes dans des parcours d'inclusion actifs se complète nécessairement par des actions de formation. Le niveau des participants aux formations professionnelles est encore souvent jugé insuffisant pour leur permettre d'accéder aux formations qualifiantes.

Lutter contre les discriminations dont l'illettrisme

La problématique de l'exclusion croise celle de l'illettrisme, qui en est un des facteurs. C'est pourquoi, la résolution des situations d'illettrisme devra être élargie à la maîtrise des compétences-clés en situation professionnelle. Des outils innovants devront être mobilisés, expérimentés et adaptés aux réalités territoriales

L'appartenance sexuée conditionnant souvent les positions sociales, professionnelles et politiques, le contexte économique et social accroît la vulnérabilité et la précarité de la population féminine. Aussi l'ambition européenne de combler les écarts d'égalité entre les femmes et les hommes sont à décliner localement au moyen d'actions spécifiques pour sensibiliser la population dès le plus jeune âge aux enjeux de la mixité et de l'égalité.

Plus largement, il convient d'améliorer les conditions d'accès à l'activité et aux outils d'inclusion, en favorisant les initiatives participant aux objectifs de mixité et d'égalité. Il s'agit de combler les écarts entre hommes et femmes dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de l'inclusion mais aussi de lutter contre toutes les formes de discrimination en intervenant positivement envers des catégories de population qui sont désavantagées.

QUELQUES INDICATEURS RELATIFS AU PROGRAMME FSE 2014-2020

Montant des crédits UE du programme FSE Réunion: 517 millions d'euros

Montant des crédits UE du volet déconcentré du programme IEJ Réunion : 73 millions d'euros

Nombre de participants concernés par le programme: 210 000

Nombre de création d'entreprises visés : 3 400

Nombre de jeunes identifiés en risque de décrochage maintenus en milieu scolaire : 6 100

Nombre de places formation en apprentissage : 15 400

Nombre de participants désavantagés bénéficiant d'un accompagnement vers l'inclusion : 60 800

Nombre de participants au plan anglais : 9 000

Nombre de place de formation dans les secteurs sanitaire et social : 5 320